

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2009)  
**Heft:** 1810

**Buchbesprechung:** Warum wir so reich sind [Rudolf H. Stramm]

**Autor:** Vogel, Paul Ignaz

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Vote électronique: un usage risqué pour un avantage démocratique restreint

*Il y a mieux à faire de l'Internet: la votation genevoise prend le problème par le mauvais bout*

Jean-Daniel Delley (26 janvier 2009)

Le 8 février prochain, le corps électoral genevois dira s'il accepte l'exercice du droit de vote par l'Internet. Entre 2003 et 2006, le canton a multiplié les expériences, sous la houlette et avec l'aide financière de la Confédération. Il s'agit d'introduire maintenant ce mode d'expression civique dans le droit ordinaire.

A première vue, l'intention ne peut que séduire. Pourquoi négliger un canal d'expression qui promet de faciliter la participation civique? Les sceptiques pointent du doigt la sécurité du vote. On connaît les failles des systèmes de paiement électronique. Si des pirates parviennent à piller des comptes bancaires, pourquoi ne seraient-ils pas capables de détourner des votes? Et, problème plus grave encore, la traçabilité du vote n'est plus garantie. Finis les contrôles par des citoyens jurés lors des opérations de vote et de

dépouillement. Dorénavant ces contrôles seront délégués à des experts en informatique. Finis le recomptage des voix en cas de résultat incertain, puisque le vote électronique est dématérialisé. De plus l'évolution constante de l'informatique exige une mise à jour permanente et coûteuse des systèmes de sécurité. La méfiance d'une grande partie de la communauté informatique à l'égard de ce projet ne rassure pas.

Le doute quant à l'efficacité de cette modalité de vote est également permis. Vu la complexité des opérations à exécuter – introduction de codes d'identification interminables –, le vote par correspondance, simple et rapide, restera dominant et aucune des expériences de vote électronique – au-delà d'une curiosité initiale – n'a suscité une augmentation significative de la participation.

Pourtant l'intérêt de l'Internet pour la participation démocratique est indéniable. Non pas tant pour le vote que pour les débats qui le précèdent. L'interactivité que permet ce médium pourrait profondément transformer et élargir la traditionnelle procédure de consultation en matière législative. Et l'exercice de la démocratie directe serait stimulé par la possibilité de signer électroniquement référendums et initiatives. Le projet de vote par l'Internet a englouti des sommes considérables et focalisé l'intérêt des autorités, au détriment des possibilités nouvelles de participation des citoyennes et des citoyens offertes par cette technique. Comme le note le président du Groupement des utilisateurs Linux et des logiciels libres (GULL), «on a pris le problème par le mauvais bout».

## Une aide sociale «intelligente» serait possible

*Face à la pauvreté, il y a de fausses économies qui désavantagent les bénéficiaires tout en coûtant plus cher aux contribuables*

Invité: Paul Ignaz Vogel (26 janvier 2009)

Julia D. (nom fictif) a peur des souris. Qu'il en grouillait dans les écuries de son lointain village d'origine! Réfugiée en Suisse, elle a vécu dans une

vieille ferme infestée de loirs. Sur sa demande, les autorités communales sont alors intervenues rapidement. Ses enfants (11 et 8 ans), qu'elle

élève seule, vont à l'école et elle complète aussi ses connaissances. Elle ne veut pas entendre parler d'un conflit culturel entre sa patrie

d'origine et la Suisse, car, ouverte sur le monde, elle ne pense pas en termes de «nation» et refuse tout conflit entre les générations. «*Je prends ce qu'il y a de bien dans ce que mes parents m'ont apporté et dans ce que mes enfants apprennent à l'école*», dit-elle.

### **Travail salarié et éducation des enfants**

Les deux enfants de Julia sont le fruit d'une relation stable. Elle n'est pas mariée et ne touche aucune pension alimentaire. Comme nombre de mères célibataires, elle est engagée à l'heure. Au bénéfice d'un contrat à durée indéterminée, elle travaille à 50% comme caissière chez un discounter de l'informatique: «*Parfois ce sont 20 heures de travail, d'autres, 30 heures ou 40, selon la quantité de travail*», précise-t-elle. Son salaire mensuel moyen étant de 2000 francs, plus les allocations familiales, sa commune de domicile doit compléter avec l'aide sociale le revenu de cette jeune famille monoparentale. Mais Julia aimerait sortir le plus vite possible de cette situation. Finalement, dans sa patrie, elle

travaillait comme comptable diplômée.

### **Une formation à rattraper**

Or la Suisse ne reconnaît pas son diplôme. C'est pourquoi elle aimerait suivre les cours de l'école de commerce la plus proche, ce qui n'est pas gratuit. De plus, elle veut aussi conserver son petit salaire de caissière. Cependant, l'aide sociale communale aimerait la forcer à faire la formation moins chère de responsable de filiale. Julia essaie, en s'adressant à des fondations, de trouver l'argent nécessaire pour financer la différence de coût que représente la formation qu'elle souhaite suivre à l'école de commerce. Si elle terminait cette formation, elle pourrait subvenir elle-même à l'entretien de sa famille grâce à un travail intéressant. Par rapport à un soutien financier à garantir éventuellement sur la durée, les économies réalisées par la commune seraient considérables.

### **Echapper à la pauvreté**

L'aide sociale soutiendra-t-elle le projet de Julia? Préférant une vision à court terme, ne

voudra-t-elle financer que la formation minimale, malgré les vœux de Julia? Une aide sociale intelligente serait possible ici. Julia pourrait acquérir à moyen terme une formation professionnelle selon les normes suisses. Rudolf H. Strahm écrit dans *Warum wir so reich sind* \* («*Pourquoi nous sommes si riches*») qu'une formation centrée sur une profession est comme une assurance contre la pauvreté ou un travail précaire... «*Dépenser plus et faire plus d'efforts pour une formation proche du marché du travail et une intégration dans le monde du travail, cela permet de réduire plus tard les dépenses faites par l'État social pour lutter contre la pauvreté, ou de les éviter*» (trad. Moitié).

\* Rudolf H. Strahm, *Warum wir so reich sind*, hep-verlag, Bern, 2008

Paul Ignaz Vogel rédige *Hälfte / Moitié, service de média indépendant en matière de travail et de chômage* édité par l'Association pour la justice sociale (Wabersackerstrasse 21 3097 Liebefeld-Bern)